

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : ATC-1004
 Code du produit : 1004

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Acidic cleaner

1.3. Fournisseur

Synthetic Labs
 24 Victory Lane
 Dracut, MA, 01826
 United States
 T 800.255.4050 - F 978.957.5122
www.syntecpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	Peut être corrosif pour les métaux
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves
Cancérogénicité, Catégorie 1A	Peut provoquer le cancer

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger
 Mentions de danger (GHS US) : Peut être corrosif pour les métaux
 Nocif en cas d'ingestion
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Provoque des lésions oculaires graves
 Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS US) :

- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
Rincer la bouche.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Garder sous clef.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Sulfuric Acid	n° CAS: 7664-93-9	15 – 20	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 1 (Inhalation:vapour), H330 Skin Corr. 1A, H314 Carc. 1A, H350
Ammonium Hydrogendifluoride	n° CAS: 1341-49-7	10 – 15	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Call a physician immediately.

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Call a physician immediately. In case of skin contact, wearing rubber gloves rub 2.5% calcium gluconate gel continuously into the affected area for 1.5 hours or until further medical care is available.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Call a physician immediately.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Do not induce vomiting. Call a physician immediately.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Burns.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Serious damage to eyes.
Symptômes/effets après ingestion	: Burns.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam. Carbon dioxide.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ensure good ventilation of the work station. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Floors, walls and other surfaces in the hazard area must be cleaned regularly. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	: Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Matières incompatibles	: Metals.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ATC-1004	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	≈ 2.5 fibres/cm ³
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	≈ 2.5 mg/m ³
Sulfuric Acid (7664-93-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sulfuric acid
ACGIH OEL TWA	0.2 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	Pulm func
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sulfuric acid
OSHA PEL (TWA) [1]	1 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Ensure good ventilation of the work station.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Protective gloves

Protection oculaire:

Safety glasses

Protection de la peau et du corps:

Wear suitable protective clothing

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: clear
Odeur	: acidic
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 32 °F
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.17 g/m ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Matières incompatibles

metals.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

ATC-1004	
ATE US (voie orale)	1083.333 mg/kg de poids corporel
Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
DL50 orale rat	130 mg/kg (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
ATE US (voie orale)	130 mg/kg de poids corporel
Sulfuric Acid (7664-93-9)	
DL50 orale rat	≈ 2140 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	0.38 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (mixture of vapour and aerosol), 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	≈ 510 mg/l/4h
ATE US (vapeurs)	0.38 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	0.38 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Causes severe skin burns. pH: 1
Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
pH	3.5 (5 %)

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Sulfuric Acid (7664-93-9)	
pH	No data available in the literature

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 1

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
pH	3.5 (5 %)

Sulfuric Acid (7664-93-9)	
pH	No data available in the literature

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Sulfuric Acid (7664-93-9)	
Statut NTP (National Toxicology Program)	Known Human Carcinogens

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Sulfuric Acid (7664-93-9)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets après contact avec la peau : Burns.
Symptômes/effets après contact oculaire : Serious damage to eyes.
Symptômes/effets après ingestion : Burns.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
CL50 - Poissons [1]	421.4 mg/l (96 h, Pisces, Estimated value)

Sulfuric Acid (7664-93-9)	
CL50 - Poissons [1]	16 – 28 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)

12.2. Persistance et dégradabilité

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
DThO	Not applicable (inorganic)
Sulfuric Acid (7664-93-9)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Sulfuric Acid (7664-93-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
Sulfuric Acid (7664-93-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

DOT NA No : UN2922
UN-No. (TDG) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° UN (IATA) : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive liquids, toxic, n.o.s.
Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 8 (6.1)
Étiquettes de danger (DOT) : 8, 6.1



TDG

Transport hazard class(es) (TDG) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

N° ONU (DOT) : UN2922
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : B3 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, and MC 306 and DOT 406 cargo tanks and DOT 57 portable tanks are not authorized.
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.
T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 154
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 202
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 243
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 1 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 30 L

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.

DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

TDG

Emergency Response Guide (ERG) Number : 154

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Commercial status of components according to the United States Environmental Protection Agency's Toxic Substances Control Act (TSCA):

Nom	n° CAS	Listing	Status commercial	Indicateurs
Ammonium Hydrogendifluoride	1341-49-7			
Sulfuric Acid	7664-93-9			

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)

Not subject to reporting requirements of the United States SARA Section 313

CERCLA RQ : 100 lb

Sulfuric Acid (7664-93-9)

Not subject to reporting requirements of the United States SARA Section 313

Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313

CERCLA RQ : 1000 lb

RQ (Reportable quantity, section 304 of EPA's List of Lists) : 1000 lb

Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence) : 1000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Ammonium Hydrogendifluoride (1341-49-7)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

ATC-1004

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Sulfuric Acid (7664-93-9)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Sulfuric Acid (7664-93-9)

Listed as carcinogen on NTP (National Toxicology Program)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Ammonium Hydrogendifluoride(1341-49-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Sulfuric Acid(7664-93-9)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 3/16/2017

Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical

Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit